

Trophées AEF info « Innovation Start-up/DRH »

REGLEMENT

Article 1 – Le contexte du concours

Le groupe de presse professionnelle AEF info a lancé l'année dernière, **NewWork RHévolution**, un évènement novateur créé pour favoriser le rapprochement entre les décideurs RH et les start-ups du même secteur à travers des expériences communes et personnalisées. C'est l'occasion pour les start-ups et les professionnels RH d'interagir concrètement sous un angle nouveau pour développer des synergies innovantes. Cette journée expérientielle comprendra des rendez-vous business, des parcours expérientiels, des ateliers, des workshops, des pitches, des jeux de rôles, etc.

En 2018, le groupe AEF Info a créé « **les Trophées Innovation start-up/DRH** », en partenariat avec le Lab RH et RHizome (Paris&Co), pour récompenser les meilleures innovations RH portées par une start-up RH et l'un de ses clients. La 4^{ème} édition de ces Trophées aura lieu le 4 juillet 2023 en clôture du NewWork RHévolution.

Article 2 – Les catégories

Ce concours distingue des binômes dans 5 thématiques :

- Attractivité employeur et recrutement
- Formation et développement des compétences
- QVT, santé et RSE
- Admin et Process RH
- Environnement de travail et management

Chacune de ces thématiques est elle-même divisée en deux catégories, à savoir les « **Espoirs** » et les « **Confirmés** ». Ce qui permet de récompenser les initiatives de start-up qui ont déjà un réel retour d'expérience, avec au moins un client.

Les candidats ne peuvent concourir que dans une seule thématique.

Article 3 – Les participants

Peuvent participer aux Trophées, toutes les entreprises/organisations qui proposent des innovations RH grâce à des start-up RH et toutes les start-up RH dont au moins un client a acheté leur solution en matière de gestion des ressources humaines, que le modèle soit BtoB et/ou BtoBtoC. Cette solution doit répondre à l'une des cinq grandes thématiques du concours :

- Attractivité employeur et recrutement
- Formation et développement des compétences
- QVT, santé et RSE
- Admin et Process RH
- Environnement de travail et management

Le binôme start-up/DRH doit présenter conjointement la solution qui est mise en œuvre dans l'organisation.

L'évènement NewWork RHévolution étant en français, les candidats doivent répondre à ces Trophées en français. Il n'y a pas de limite d'âge.

Pour participer à la Catégorie « Espoir », la start-up doit avoir au moins un contrat signé avec le client partenaire, avoir déployé sa solution depuis plus de 6 mois et avoir une analyse des retombés à partager, dans une unité ou service d'une entreprise d'au moins 50 personnes. (Certaines initiatives pourront être acceptées dans d'autres types d'organisation, où la notion de nombre de salariés est moins signifiante).

Pour participer à la Catégorie « Confirmé », la start-up doit avoir déployé sa solution depuis au moins six mois auprès de l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise ou d'une BU (business unit) de taille significative.

Article 4 – Les modalités de participation

La candidature aux « **Trophées Innovation start-up/DRH** » est gratuite et ouverte à tous les membres décrits dans l'article 3. Les candidats doivent obligatoirement former des binômes composés d'une start-up et d'un DRH ou tout autre type de client (cf article 1).

Les candidats peuvent soumettre un dossier de candidature, dûment rempli, jusqu'au **vendredi 19 mai 2023**.

Article 5 – Le jury

Le Jury est composé du directeur général et d'un journaliste du Groupe AEF info, d'un représentant du LAB'RH et de Rhizome (Paris&Co) ainsi que de professionnels reconnus.

Le Jury est souverain. Il se réunit pour délibérer courant juin. Il arrête une liste de finalistes et décide des lauréats. Si un membre du jury a déposé un dossier, il ne participe pas à la délibération le

concernant afin de conserver la totale neutralité du jury. Jusqu'à l'annonce officielle des lauréats, les membres du jury sont tenus à la confidentialité.

Si les candidatures sont très nombreuses, le choix est fait en deux temps : une première sélection par les journalistes du Groupe AEF info ; la sélection finale par le jury.

Article 6 – Les récompenses

Dix Trophées sont décernés :

- Prix Attractivité employeur et recrutement : Trophée « Espoir » et Trophée « Confirmé »
- Prix Formation et développement des compétences : Trophée « Espoir » et Trophée « Confirmé »
- Prix QVT, santé et RSE : Trophée « Espoir » et Trophée « Confirmé »
- Prix Admin et Process RH : Trophée « Espoir » et Trophée « Confirmé »
- Prix Environnement de travail et management : Trophée « Espoir » et Trophée « Confirmé »

Parmi ces Dix trophées, le jury choisit le Grand Prix du Jury et éventuellement un prix coup de cœur.

Ces Trophées ont pour but de développer le réseau et la visibilité des start-up lauréates.

Les 5 binômes lauréats bénéficient de :

- La visibilité via le Groupe AEF info, média professionnel leader dans les secteurs du social, de l'emploi, des RH et de la formation initiale et continue
- La visibilité sur le site aefinfo.fr, auprès de l'ensemble de ses 20 000 abonnés et sur le site new-work.co
- Les Start-Ups proposant des services BtoB pourront exposer au salon Nouvelle Vie Pro le 21 novembre 2023 et au salon Talents en 2024
- La visibilité lors de l'évènement NewWork RHévolution (4 juillet 2023) qui réunit plus de 500 professionnels et décideurs des RH, de la mobilité, du recrutement et de la formation, lors de la cérémonie de clôture.
- Une invitation d'une journée pour une personne à la 45^e édition du [Congrès HR](#) , qui rassemble deux fois par an 600 à 700 DRH.
- Une campagne de valorisation via les réseaux sociaux de NewWork, et du LabRH.
- Pour les décideurs RH : un accès gratuit à la plateforme collaborative de décideurs RH donnant accès à la communauté et au contenu du LabRH
- Des ouvrages publiés par le LabRH aux éditions Dunod

Tous les finalistes sont invités au NewWork RHévolution le 4 juillet prochain, durant lequel seront dévoilés en fin de journée les gagnants des Trophées. Les binômes lauréats bénéficieront ensuite de droit de la possibilité d'intervenir en plénière pour présenter conjointement leur solution. Pour des raisons d'organisation, ils devront confirmer leur participation à l'évènement début juin.

Article 7 – Le calendrier

Lancement des Trophées Ouverture des candidatures	Mardi 7 mars
Clôture des inscriptions	Vendredi 19 mai
Réunion du jury et annonce des finalistes	Jeudi 1 juin
NewWork RHévolution – Remise des Trophées	Mardi 4 juillet

Article 8 – Le dossier de candidature

Pour participer au concours, les candidats doivent envoyer par mail à skallo@arcaneo-group.com un dossier de candidature complet comprenant :

- Un descriptif détaillé de la solution innovante et du binôme
- Une attestation d'un dirigeant de l'entreprise/organisation, certifiant le(s) contrat(s) passé(s) avec la start-up.
- Les logos de la start-up et de l'organisation
- Un document contenant les informations et éléments de candidature demandés

La candidature est validée uniquement si tous les documents et informations demandés sur la plateforme sont renseignés.

Aucun dossier ne sera accepté après la date limite, et aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

Article 9 – Audition et délibération

Les finalistes qui seront informés qu'ils ont été sélectionnés début juin sont invités à la publication officielle des résultats des gagnants des Trophées le 4 juillet dans le cadre du NewWork RHévolution.

Article 10 – Promotion

Groupe AEF Info communiquera sur les « **Trophées Innovation start-up/DRH** » auprès de ses abonnés du pôle Social RH et de ses réseaux ; le Lab Rh et Paris&Co également auprès de leurs réseaux.

Groupe AEF Info se réserve le droit de diffuser les images, noms et logos des binômes finalistes et de leur entreprise, en tant que de besoin.

Article 11 - Confidentialité

Les organisateurs et le jury du concours s'engagent à garder confidentielles les informations des candidats et de leur start-up jusqu'aux résultats définitifs du concours le jour du congrès. L'ensemble du concours et son organisation sont soumis au RGPD.